MAIRIE DE SAINT-GILDAS
CÔTES-D'ARMOR
22800

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212202915-20261030-000202649-DE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GILDAS régulièrement convoqué le vingt octobre deux mille vingt-six en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie.

Présents : Mme Carine MÉROT, Maire ; Mme Annie SIMON et M Yvon SÉRANDOUR, Adjoints ; M Franck PERRON, Mme Léa DELISLE, Mme Marie LEPAGE, M Bruno CRUCHET, Mme Béatrice CHAPELAIN LE CALVEZ, Mme Isabelle GARGENT, M Stéphane LE HÉGARATTE, Conseillers Municipaux.

Absent excusé : M Anthony TARDIVEL (donne procuration à Mme Béatrice CHAPELAIN LE CALVEZ)
Absent : M Stéphane LE HÉGARATTE

Date de la convocation : 20/10/2026
Date d'affichage : 3/10/2026

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Léa DELISLE

Délibération n° 2026-49

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ÉCOLE PUBLIQUE QUINTIN

Madame le Maire rappelle que,

La commune est astreinte à participer aux frais de fonctionnement pour la scolarisation de 6 élèves à l'école publique de QUINTIN.
Le montant pour la période 2025-2026 s'élève à : **5 élèves x 2 497.23 € (maternelle) et 1 élève (primaire) x 784.18 €** (prorata – arrivé 19/01/2026) **Soit un total de 12 921.81 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- ACCEPTE de procéder au paiement des frais de fonctionnement scolaire qui lui incombe pour les élèves de l'école publique de QUINTIN.

Mme Le Maire,
Carine MÉROT

MAIRIE de ST-GILDAS (Côtes d'Armor)